

Opération ADEME « 50 entreprises témoins »

La FFB s'est associée à l'opération de l'ADEME « 50 entreprises témoins Énergies et matières : gaspillage évité = marge augmentée ».

Cette démarche permet de faire de réelles économies et l'ADEME communiquera sur les entreprises participantes, ce qui représente un avantage dans l'obtention de nouveaux marchés.

L'objectif est de faire réaliser des économies financières aux entreprises par la mise en œuvre d'actions sur la gestion des déchets et de l'énergie.

L'opération, financée par l'ADEME, représente un budget de 4 200 Euros par entreprise.

Si votre entreprise est sélectionnée, deux experts réaliseront un pré diagnostic sur site pendant une journée sur la période de Janvier à Avril 2015. Un rapport de synthèse vous sera ensuite présenté et vous serez accompagné dans la mise en place d'actions d'optimisation jusqu'en mars 2016. Des fiches de synthèse des actions mises en place au sein de votre organisation seront ensuite réalisées et diffusées au niveau national par l'ADEME et ses partenaires.

L'appel à candidatures est ouvert aux entreprises de tout secteur d'activité (sauf fournisseurs d'énergies et exploitants déchets), pour des sites de 20 à 500 salariés.

Fin Décembre 2014, l'ADEME et ses partenaires sélectionneront 50 entreprises, sur la base de critères prédéfinis et notamment :

- la représentativité des secteurs d'activités ;
- la taille des entreprises ;
- la possibilité d'actions rentables à court terme et la reproductibilité des démarches.

Les entreprises peuvent candidater à cette opération jusqu'au 20 décembre 2014.

Contact : Assistance juridique au 01 40 55 10 71